

Délai d'existance d'une dette bancaire

Par cresusc, le 29/01/2018 à 08:50

Bonjour,

j'ai contracté un crédit bancaire en 2001 que je n'ai pas honoré puisque je suis partie 16 ans à l'étranger.

De retour en France, ma belle mère a reçu à mon nom un courrier simple de demande de paiement de IJCOF me demandant le paiement de 22468 Euros sous peine d'envoyer le dossier en justice. Quelle est la conduite à tenir? La dette est-elle toujours d'actualité? merci de votre aide.

Par chaber, le 29/01/2018 à 09:18

bonjour

sans titre exécutoire cette officine de recouvrement n'a aucun pouvoir.

[citation]sous peine d'envoyer le dossier en justice.[/citation]avec une telle formule d'intimidation cette officine n'en a pas. Donc forclusion

Par cresusc, le 29/01/2018 à 09:27

Bonjour, merci beaucoup pour votre réponse. Que dois-je faire maintenant? Répondre, écrire? leur terme exacte est "ce qui nous a conduit aujourd'hui à déclencher une procédure judiciaire. Nous avons donc chargé notre avocat local d'obtenir une comdamnation à votre

encontre..."

Dans l'attente cordialement

Par chaber, le 29/01/2018 à 15:26

bonjour

la seule chose à faire pour l'instant:

LRAR demandant copie du titre exécutoire sans verser 1€ ou proposer échéancier

lisez la rubrique consommation: les officines de recouvrement